



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 septembre 2018

Le vingt sept septembre deux mille dix huit à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Philippe KERNINON, Olivier FAURE, Jean-Michel CANCÈS, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Anne GIETHLEN, Isabelle LIVI,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Jean-Luc LAMBERT,

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle LIVI

DATE DE CONVOCATION : 21 septembre 2018

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- invitation à l'exposition Patchwork organisée du 27 au 30 septembre à Lissac-et-Mouret
- plaquette d'information de la Préfecture du Lot sur la réglementation de la publicité extérieure (préenseignes)
- invitation à participer à l'Assemblée Générale des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt. E. Branche fait part du manque de bénévoles à la Bibliothèque d'Alvignac. L'équipe en place fait son maximum, mais des bras supplémentaires seraient les bienvenus.
- le programme du Congrès Départemental des maires et élus du Lot le dimanche 7 octobre à Lacapelle-Marival
- Invitation au 1er Salon de la Santé du Patient les 24 et 25 novembre à Lacapelle-Marival organisé par l'Association AÉRÉ. L'Association continue d'organiser ses ateliers d'activités physiques adaptées au foyer rural les mardis et jeudis à 10h. Elle participera aux animations du téléthon 2018 à Alvignac en organisant un fil rouge.
- Randonnée bisannuelle du Cyclo Club de Gramat qui passera à Alvignac le dimanche 30 septembre avec étape casse-croûte au Samayou.
- Invitation à la remise des trophées "Mon Beau Village" le 4 octobre à l'Hôtel du Département à Cahors.
- Appel à initiatives du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour l'implantation de couverts végétaux à base de plantes messicoles d'origine sauvage et locale. La commune déposera un dossier de candidature.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Travaux des agents :

Beaucoup d'arrosages en raison de la sécheresse et de la plantation tardive des fleurs. La taille de la haie autour de la maison Souladié se termine.

R. Lamothe termine de passer l'épareuse sur les chemins. Il sera en congés vendredi 28 septembre au soir et en retraite au 1er novembre.

Les agents ont déplacé une canalisation d'eau potable sur le terrain de M. Ferron à Côte Rousse et ont réalisé une traversée de route pour viabiliser ce terrain et celui de M. Le Bail.

La voirie des Malaudes a été créée par l'entreprise Bouysse. Dans le même temps, des gaines ont été posées pour achever la viabilisation de ces terrains.

Les travaux de voirie 2018 de la communauté de communes sont terminés. Le chemin du Papaillou et la route de Festre ont été goudronnés. Les regards et les bouches à clef vont être rehaussés.

Ph. Kerninon :

127 enfants ont fait leur rentrée sur les trois pôles du RPI :

- 50 à Alvignac pour la maternelle sur 2 classes (Christine Bellini et Carole Labonde)

- 20 à Miers pour le CP et une partie du CE1 (Laurence Boudet)

- 57 à Rocamadour pour le CE1-CE2 et CM1-CM2 (Vanessa Bessière et Anne-Marie Foulon)

Isabelle Peuch assure le poste ménage sur l'école d'Alvignac depuis la rentrée.

Un nouveau bureau a été élu à l'Association de Parents d'élèves du RPI. Audrey Balayssac en est la Présidente.

La commission communication se réunit le mardi 2 octobre pour préparer le petit bulletin trimestriel. Seront évoqués entre autres : l'espace multiactivités, l'Agenda 21, la méthanisation, et 2 gros plans sur Fanny Delbos et l'association AÉRÉ.

S. Martignac :

Elle rappelle que le repas avec les Aînés aura lieu le dimanche 18 novembre au restaurant Au Fil de l'Eau à la Source.

Le Noël des enfants aura lieu à la Résidence Belambra le samedi 1er décembre. Les animations pour le Téléthon auront lieu le même jour. Il est envisagé d'ouvrir le spectacle à tous avec entrée payante pour les personnes qui ne seraient pas invitées. Les recettes seraient versées au téléthon.

I. Cépède-Lascoste :

La réflexion sur l'éventualité de création d'une commune nouvelle se poursuit. Les prochaines réunions porteront sur le volet des finances.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

Les délégués du SIVU ont reçu, à leur demande, les Amis de la Source Salmière, le vendredi 14 septembre. L'Association souhaiterait financer la restauration du Kiosque à Bouillon. Le SIVU doit de son côté effectuer des travaux urgents sur la toiture du bâtiment thermal. le devis s'élève à plus de 56 000 € TTC. Il risque d'être encore plus élevé si des travaux doivent être réalisés sur la charpente. Le diagnostic est en cours. Ces travaux devront être faits le plus rapidement possible. Le SIVU sollicitera tous les financeurs publics, mais toutes les participations privées seront les bienvenues pour réduire la participation des 2 communes.

Le lancement du QuiQuoiOù n°4 a eu lieu sous le Pavillon des Eaux le 24 septembre.

Le tournage d'une émission de la Carte aux Trésors a lieu en ce moment sur notre secteur. Les communes sont survolées par des hélicoptères et des drones.

ESPACE MULTIACTIVITES

Le Maire fait le compte rendu de la visite de M. Tarrega, sous-préfet de Gourdon, le jeudi 13 septembre. Visites à la Source et au Casino et sur le terrain de Salard où est prévu le projet d'espace multiactivités. Ce dossier et notamment le refus de DETR pour 2018 ont été longuement abordés. Le dépôt d'un nouveau dossier en vue de l'obtention d'une subvention DETR pour 2019 a été annoncé.

A. Terlizzi rappelle les différentes étapes de préparation de l'esquisse :

- 22 mars 2018 : présentation par l'atelier AAFM des 3 esquisses
- 29 mars 2018 : présentation des 3 projets au Conseil Municipal qui fait le choix de la version 2, mais demande quelques modifications (emplacement du bar, suppression gradins ...)
- envoi d'un mail à AAFM pour lister les modifications demandées et demander la tenue d'une réunion pour calage définitif
- 20 septembre 2018 : remise de l'esquisse définitive par AAFM sans qu'il y ait eu de réunion préalable.

A la projection, plusieurs anomalies sont apparues (cuisine trop grande, sanitaires trop petits...), qui devront être corrigées. Par contre, la configuration générale du bâtiment correspond bien aux souhaits des élus : bar en liaison avec la salle et la cuisine, rangements, billetterie...

AAFM estime que le dossier déposé le 20 septembre correspond au dossier d'avant-projet sommaire et que la tranche ferme de leur mission est achevée. Il faudra bien valider avec eux que, si la mission continue, les quelques modifications apportées à cette esquisse ne constitueront pas un nouvel APS et donc une rémunération supplémentaire.

Il demande aux élus leur position sur la validation de cette esquisse afin qu'elle serve de base aux diverses modifications à apporter à la marge (modification des surfaces, emplacement d'une porte...)

Les élus, à l'unanimité, valident cette esquisse et demandent à rencontrer l'atelier AAFM pour discuter de ces modifications.

APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)

I. Cépède-Lascoste présente le rapport 2018 de la CLECT qui rend compte des transferts de charges et fiscaux à incidence sur l'attribution de compensation définitive au 31 décembre 2018 des communes de la Communauté de Communes. Ces transferts concernent :

- la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy pour les équipements sportifs (gymnase et piscine)
- les communes de Gramat et Souillac en matière d'affaires sociales (transfert des personnels des CCAS et hébergements d'urgence)

Le Maire demande ensuite aux élus de se prononcer sur la validation définitive de ce rapport.

Vu, l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne –Cère et Dordogne –Sousceyrac en Quercy (n° SIREN 200 066 371) par fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy, abrogé et remplacé par l'arrêté SPG/2017/14 en date du 09 novembre 2017,

Vu, l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

Considérant les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, **Considérant** la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 03 Septembre 2018 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes, et la réunion du conseil communautaire du 17 septembre 2018,

M. le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2018 annexé aux présentes

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (E. Branche), décide :

- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 03 septembre 2018,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT DE COTE ROUSSE

Le Maire présente aux élus le projet de budget primitif 2018 du lotissement de Côte Rousse. Ce budget reprend uniquement les résultats du Compte Administratif 2017 puisqu'à ce jour, les travaux de viabilisation des lots sont terminés et la vente du 2ème et dernier lot reste en instance.

Il s'équilibre en investissement et en fonctionnement à la somme de 26 851.98€.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- valident le budget primitif 2018 du lotissement de Côte Rousse
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADMISSIONS EN NON VALEUR - ANNULATION DE TITRE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL

A. Terlizzi informe les élus que la trésorerie lui a transmis un état des titres impayés pour la Commune.

- L'un concerne la somme de 4.59 €, reliquat impayé sur le loyer du Bureau de Poste pour l'année 2016. Ce reliquat résulte d'un litige entre la mairie et la Poste sur le calcul de l'augmentation annuelle du loyer. Au vu du faible montant de cette créance, il n'y a pas lieu de continuer les poursuites, les frais étant supérieurs au montant réclamé. Il convient donc d'admettre cette somme en non-valeur.

- Le 2ème concerne le titre émis en 2017 pour le recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour les différentes installations (poste, câblages ...) installées sur la propriété de la commune. Après vérification, la somme réclamée est erronée. Il y donc lieu de procéder à l'annulation de ce titre. La redevance 2017 sera appelée auprès d'Orange en fin d'année avec celle de 2018.

Pour pouvoir enregistrer comptablement ces deux opérations, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour abonder le chapitre 67.

D'autre part, le budget primitif 2018 du lotissement de Côte Rousse prévoit une subvention du budget communal d'un montant de 23 852 € pour assurer son équilibre. Il convient donc de la prévoir.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décident l'admission en non valeur de la somme de 4.59 €, montant impayé sur le loyer du bureau de poste d'Alvignac pour l'année 2016,

- décident d'opérer les virements de crédits comme ci-dessous et autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Compte 615231 : 1 378 €	Compte 673: 1 378 €
compte 2181-op78 : 23 852 €	compte 27638 : 23 852 €

ECHANGE PAR VINADE

Le Maire rappelle les conditions du projet d'échange de terrain Par Vinade entre l'EURL Salmière Immobilier et la Commune fixées par délibération 2018.01 du 25 janvier 2018 :

- délimitation d'une bande d'1.50 m sur la largeur de la parcelle AH 24 longeant la voie communale 218 qui restera propriété de l'EURL SALMIERE IMMOBILIER (AH 155),

- délimitation d'une portion de terrain sur la parcelle AH 99 permettant la sortie des véhicules en provenance de la voie communale 220 dite "vieille côte" en toute sécurité pour accéder à la route départementale n° 20 qui restera propriété de la commune (AH 157),

- mise en place par la commune de la procédure de déclassement de la voie communale 219 (AH 153) en vue de son aliénation à l'EURL SALMIERE IMMOBILIER.

- échange des parcelles AH 99 et AH 24 conformément à leurs nouvelles délimitations (soit respectivement AH 156 et AH 154).

La procédure de déclassement de la voie communale 219 (AH 153) et son aliénation à l'EURL SALMIERE IMMOBILIER sera lancée ultérieurement.

Le cabinet EXPERTS GEO de Figeac a transmis les plans de modification du parcellaire cadastral. Les élus peuvent donc se prononcer définitivement sur ce projet d'échange de terrains.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- donnent un avis favorable au projet d'échange des parcelles de terrain situées Par Vinade entre l'EURL Salmière Immobilier (AH 154) et la Commune (AH 156),
- fixent la valeur de cet échange à la somme de 15 000 €,
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION

Le Maire rappelle aux élus les différents tarifs de location appliqués à ce jour :

Foyer rural

Association de la commune : **gratuit**

Association hors commune : **gratuit**

(sur demande écrite préalable et en fonction des disponibilités)

Apéritif d'un mariage célébré dans la commune : **gratuit**

Habitant de la commune : **50.00 €** (pas de location aux particuliers domiciliés hors commune)

Caution **100.00 €**

Tables-Banc

Table : **0.91 € l'unité**

Banc : **0.30 € l'unité**

Associations : **gratuit**

Pour simplifier les comptes de la régie, le Maire propose de fixer le prix de location d'une table à la somme d'**1 € (un euro)** et de laisser inchangés les autres tarifs.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- acceptent la proposition du Maire et fixent le prix de location d'une table à la somme d'**1 € (un euro)**, -
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

APPELLATION ALVIGNAC-LES-EAUX

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes demandes engagées depuis 1998 par le Conseil Municipal pour retrouver officiellement le nom d'"Alvignac-les-Eaux". La demande faite par délibération du 28 mai 1933 avait abouti à l'utilisation officielle du nom d'Alvignac-les-Eaux. En témoignent les anciens panneaux d'indication d'entrée et sortie du village, différents arrêtés ministériels, ainsi que le cachet officiel de la Mairie (Marianne) encore en utilisation à ce jour. Les dossiers déposés, pourtant complets, se sont perdus dans les méandres de l'administration et n'ont jamais été présentés au Conseil d'État pour la décision finale.

Le décret 2018-674 du 30 juillet 2018 supprime l'obligation de consultation du Conseil d'État pour cette procédure. Les dossiers doivent être composés de :

- la délibération du conseil municipal
- l'avis motivé du directeur départemental des archives
- l'avis motivé du directeur départemental de La Poste
- la délibération du conseil départemental
- l'avis du préfet
- ainsi que tout document permettant de soutenir la demande.

Le dossier complet est transmis au préfet qui l'adresse ensuite au ministre de l'Intérieur.

A. Terlizzi propose de relancer cette demande de relèvement d'une dénomination historique tombée en désuétude.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de relancer la procédure de demande de relèvement d'une dénomination historique tombée en désuétude pour que la commune retrouve officiellement le nom d'ALVIGNAC-LES-EAUX,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

QUALITE DE L'AIR DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

A. Terlizzi rappelle aux élus que la loi du 12 juillet 2011 a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains Établissements Recevant du Public (ERP). Parmi ces ERP, les lieux d'accueil des enfants de moins de 6 ans doivent faire l'objet d'un rapport d'évaluation en 2018.

Après consultation réglementaire, les élus ont désigné, en décembre 2017, le laboratoire LAB'EAU de Montauban pour réaliser cette prestation. Les opérations de prélèvement d'air ont eu lieu à l'école maternelle les semaines 4 (période de chauffage des locaux) et 26 (période estivale). Le laboratoire a transmis ses conclusions fin juillet 2018. Toutes les mesures effectuées (formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone) présentent des concentrations inférieures à la valeur impliquant des investigations complémentaires.

La future surveillance de la qualité de l'air intérieur de l'école maternelle est à renouveler dans 7 ans conformément à la législation en vigueur.

Les élus prennent acte de ce rapport d'évaluation qui sera mis à disposition des personnels de l'école maternelle.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CREAR ESCUELA-FAIRE ÉCOLE

Le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association CREAR ESCUELA-FAIRE ECOLE, dont le siège social se situe 43 rue du Congo à Toulouse (31500).

Cette association Crear Escuela (association toulousaine) agit en Colombie, dans la rancheria dite Cachaca Tres où vivent environ 150 personnes de l'ethnie Wayuu.

La première action en 2015, a été celle de la réhabilitation de l'école et la remise en route d'un enseignement dont continuent à bénéficier les jeunes enfants de la Cachaca. Le financement a été fait uniquement sur fonds propres.

A la suite, a été mis en place un dispositif de recueil et de stockage des eaux pluviales, afin de pallier partiellement à l'important déficit d'eau douce dans une région semi-désertique. Cette réalisation par une entreprise Franco-colombienne a été financée, pour plus de 100 000 € par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la région Occitanie et Toulouse Métropole, étalé sur les années 2016, 2017 et 2018. Cette action a retenu l'intérêt de la représentation française en Colombie et a valu le 18 juillet dernier la visite sur place, dans le Guajira, de l'Ambassadeur de France venu spécialement de Bogota.

L'Association Crear Escuela prépare une troisième action : la mise en place de dispositifs de recueil de l'humidité atmosphérique. Le lieu est très proche de la mer caraïbe. Il s'agit là de produire de l'eau hygiéniquement pure, nécessaire aux très jeunes enfants en grande fragilité. Le budget global de ce projet est de 15 000 €, dont une partie serait financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne. D'autres partenaires sont pressentis.

Le montage de ce dossier est conditionné par l'entrée dans le "tour de table" d'au moins une collectivité locale française pour un montant minimal de 380 €. C'est une somme certes symbolique, mais qui témoigne d'une attitude de solidarité vers des populations de l'au-delà de l'Atlantique.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur le versement de cette subvention exceptionnelle.

Les délégués, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de verser la somme de 380 € à l'association Crear Escuela-Faire Ecole
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle aux élus la tenue du Congrès Départemental des Anciens Combattants du Front le dimanche 14 octobre au foyer rural. Après la cérémonie au Monument aux Morts à 11h 30, la Mairie offrira le vin d'honneur.

Il présente aux élus une plaquette d'information de la Fondation du Patrimoine qui lance une campagne d'adhésion. Il rappelle l'intervention importante de la Fondation pour la restauration du Pavillon des Eaux à la Source Salmière. La cotisation annuelle serait de 75€.

Les élus, à l'unanimité, décident d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à compter de l'année 2018.

Il rappelle l'invitation d'une personne originaire de la région et vivant en Italie, d'envisager un jumelage avec une ville d'Italie, Montecchio. Ce jumelage serait destiné à favoriser les échanges culturels et touristiques entre les deux communes. Il demande aux élus de se positionner définitivement sur cette proposition.

Les conseillers municipaux se déclarent très intéressés par cette proposition, mais conscient de l'investissement fort à consacrer à la préparation et la concrétisation de ce projet, ne souhaitent pas s'engager avant 2020.

D. Lagarrigue rappelle aux élus que la loi NOtre prévoit le transfert obligatoire de la compétence eau potable au 1er janvier 2020. Ce transfert peut se faire à destination des communautés de communes, du département ou de grands syndicats. Il présente le projet porté par le Syndicat du Limargue. Syndicat de réalimentation depuis l'origine, son réseau va de Gintrac à Cambes et regroupe 2 communes et 5 syndicats. Le projet porte sur sa transformation en syndicat de production et distribution de l'eau potable en plus de la réalimentation et s'étendrait sur un territoire élargi à 13 syndicats et 11 communes indépendantes.

Ce dossier complexe demande à être étudié précisément. Un document d'information sur le projet du Syndicat du Limargue sera transmis aux élus pour qu'ils puissent prendre une décision éclairée dans une prochaine réunion.

Les résultats du Casino sont bons pour le mois d'août.

Une cérémonie intergénérationnelle sera organisée le 11 novembre après-midi à Gramat. Elle inclura visite d'une exposition, lecture de textes...

La cérémonie organisée à Alvignac le matin aura, elle-aussi, un déroulement un peu différent. Le Monument aux Morts a été rénové et six noms de soldats nés à Alvignac et décédés pendant la Grande Guerre y figurent pour la première fois.

Une réunion publique sera organisée le 20 novembre à 20h 30 pour la présentation aux habitants du Plan Communal de Sauvegarde.

A. Terlizzi informe les élus du départ en retraite le 1er avril 2019 de J. Levade, secrétaire de Mairie. Un appel à candidature sera déposé sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot. Le recrutement se fera à compter du 1er février 2019 pour qu'il y ait un travail en commun de deux mois.

L'ancien abribus installé place de la Bascule est très dégradé. Sans travaux, il va rapidement devenir dangereux. Les élus, considérant qu'il n'a plus d'utilité actuellement, décident de le démonter.

Fin de séance à 23h 50.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT